



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. II. Des proportions générales de l'Ordre Dorique.

urn:nbn:de:hbz:466:1-35944

même n'ont point méprisé les Ordres Grecs, quoiqu'ils ne fissent cas que de ce qu'ils inventoient, puisqu'ils bâtirent à *Quirinus* un temple de cet Ordre, qui avoit 64 colonnes & quatre pilastres aux angles des aîles; d'ailleurs le théâtre de *Marcellus*, l'amphithéâtre du Colisée, & les restes de plusieurs autres édifices font juger de la quantité de ceux qu'ils ont bâtis suivant cet Ordre. *Viruve* ajoute que quelques Auteurs ont trouvé des difficultés dans l'Ordre Dorique, par rapport à la distribution des métopes & des triglyphes de sa frise & des mutules de sa corniche, ce qui fait connoître que la plus grande beauté de cet Ordre consiste dans l'exactitude de son exécution. Cet Ordre étant d'un caractère massif, ainsi que le Toscan, peut être employé aux édifices qui demandent de la solidité, mais qui sont en même tems susceptibles de quelque richesse. Il peut facilement porter les trois Ordres, si la magnificence du bâtiment le requiert.

A R T I C L E I I.

Des proportions générales de l'Ordre Dorique.

Les colonnes Doriques ont 8 modules & demi, avec leurs bases & leurs chapiteaux: c'est un abus que de les priver de leur base, ainsi que les Anciens l'ont pratiqué. Cette base doit avoir un demi-module de hauteur, de même que le chapiteau: ainsi leur fust, y compris la ceinture du bas & l'astragale du haut, aura 7 modules $\frac{1}{2}$: sa diminution est d'un cinquième de son diamètre inférieur.

On donne à l'entablement le quart de la hauteur de la colonne: pour faire la répartition de ses mem-

bres, il faut diviser sa hauteur totale en 18 parties $\frac{1}{6}$, dont on donnera 5 parties à l'architrave, $6\frac{1}{2}$ à la frise, $\frac{2}{3}$ de parties à la bandelette qui sert de chapeau aux triglyphes, & les 6 autres parties à la corniche. Si l'on faisoit la frise moindre d'un cinquieme que l'architrave, comme nous le remarquerons dans les Ordres suivans, l'entablement auroit un peu plus du cinquieme de la colonne.

Lorsqu'on mettra des piédestaux sous les colonnes, on leur donnera de hauteur 3 parties $\frac{3}{4}$ des $8\frac{1}{2}$ qu'on a donné à toute la colonne. Cette hauteur du piédestal se divise en 6 parties, dont la corniche du piédestal prend 1, le dé ou tronc 3, & la base 2; les moulures de cette base doivent avoir $\frac{2}{3}$ de parties, & le socle 1 partie $\frac{1}{3}$. Les parties de la base du piédestal se trouvent alors proportionnées à celles de la colonne, parce que le socle & l'embasement ont un demi-module, les moulures $\frac{1}{4}$ de module, le dé ou tronc 1 module & un peu plus d'un septieme de module, & la corniche $\frac{3}{8}$ de module, de maniere que ces membres font tous ensemble 2 modules & un peu plus d'un quart de module.

ARTICLE III.

Des colonnades d'Ordre Dorique sans piédestal. Pl. 13.

Nous parlerons présentement des colonnades simples de cet Ordre, lesquelles sont de 4, 6, ou 8 colonnes, comme on le voit dans *Vitruve*, & dans les vestiges des anciens édifices, & même, ainsi que nous l'avons pratiqué à plusieurs bâtimens exécutés sur nos desseins & sous notre conduite, tels que ceux de la Procuracie, sur la place saint *Marc*, tant au dehors qu'en